

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4042

Mandat spécial accordé à M. le Maire, Georges Képénékian, Mme Karine Dognin-Sauze ainsi qu'à M. Michel Le Faou pour une mission à Copenhague du 28 au 30 août 2018

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4042 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. LE MAIRE, GEORGES KEPENEKIAN, MME KARINE DOGNIN-SAUZE AINSI QU' A M. MICHEL LE FAOU POUR UNE MISSION A COPENHAGUE DU 28 AU 30 AOUT 2018 (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Sur invitation de Monsieur Espen Lunde Larsen, Ministre danois en charge de l'alimentation, et de Monsieur Frank Jensen, Maire de Copenhague, une délégation de la Ville de Lyon, menée par Monsieur Georges Képénékian, Maire de Lyon, se rendra dans la capitale danoise du 28 au 30 août 2018 dans le cadre du sommet mondial de l'alimentation (Copenhagen World Food Summit) organisé par le Gouvernement danois.

Madame Karine Dognin-Sauze, 2^e adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux relations internationales, aux affaires européennes, à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale et Monsieur Michel Le Faou, 15^{ème} adjoint au Maire de Lyon délégué à l'aménagement, l'urbanisme, l'habitat, le logement, la politique de la ville et à la vie des quartiers, sont invités à prendre part à cette délégation.

Ce Sommet Mondial de l'alimentation vise à amener les acteurs publics, le secteur privé et la société civile à repenser le système alimentaire et à agir ensemble afin de mobiliser et responsabiliser les 7,6 milliards d'habitants de la planète pour une « meilleure alimentation pour plus de monde ».

La gastronomie fait partie intégrante de ce projet. M. le Maire interviendra entre autres sur le sujet et sur le savoir-faire lyonnais à l'occasion d'une séance plénière au Parlement danois notamment devant des représentants de la famille royale. Il sera également question de la sécurité alimentaire, des maladies liées aux styles de vie, et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, le Sommet s'attardera sur l'impact de l'urbanisation sur l'alimentation dans les villes. La Ville de Copenhague est reconnue à travers le monde pour son exemplarité dans le domaine de la planification et du développement urbain avec un focus tout particulier sur la ville durable, la mobilité verte, l'architecture innovante, la cohésion sociale et la qualité de vie. C'est pourquoi des temps d'échanges sont programmés entre tous les acteurs publics et privés de l'urbanisme afin de mieux prendre en compte l'alimentation des habitants dans les projets urbains et architecturaux.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.

DELIBERE

1. Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à Monsieur Georges Képénékian, Madame Karine Dognin-Sauze ainsi qu'à Monsieur Michel Le Faou pour une mission à Copenhague du 28 au 30 août 2018.

2. Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.

3. Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2018 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV et pour le Maire, article 6532 - fonction 021 - chapitre 65, programme DEPLACOFFI, opération DEPLACE.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE